Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260709-2026_59-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	**14**
Votants :	**19**
Secrétaire de séance :	**M. Christophe LE GAL**

Date de la convocation : 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, François ROBIN, Christophe CHEVEREAU, Christophe LE GAL, Claire LECUE, Vincent REIGNER, Mélanie THÉBAUD, Anaïs ROBERT, Damien LE TENDRE, Julien DEMETTRE, Delphine MATHOU, Guillaume FREDET.

Absents excusés : Mme Gwénola LE BRAZIDEC ayant donné pouvoir à Mme Claire LECUE,
M. Nicolas MONATTE ayant donné pouvoir à M. François ROBIN,
Mme Ludivine LE NEVEN ayant donné pouvoir à Mme Mélanie THÉBAUD,
Mme Neige VICTOR ayant donné pouvoir à M. Erwan PERRUCHOT,
Mme Jeanne LE PALLEC ayant donné pouvoir à Mme Anaïs ROBERT.

Absent : /

DELIBERATION 2026.59
OBJET: Autorisation donnée au Maire de signer une convention de servitudes pour les ouvrages souterrains à Bétahon.

Monsieur le Maire indique que la société ENEDIS souhaite procéder à la sécurisation de l'alimentation électrique entre Ambon et Billers.

L'objectif des travaux de bouclage des deux départs HTA est de :
- Sécuriser l'alimentation de Billiers en cas d'incident sur le réseau HTA provenant de Muzillac.
- Sécuriser l'alimentation du sud Ambon (Bétahon) en cas d'incident avec une reprise par Billiers.

Ces travaux consistent en la pose de 1,5 km de réseau HTA souterrain dont 325 mètres de forage dirigé pour la traversée de l'étier de Billiers et ce, pour un budget de 600 000€.

Des missions de reconnaissance géotechnique et géophysique ont été réalisées préalablement aux travaux de forage et consistent à :
- 2 sondages carottés
- 1 sondage pressiométrique
- 1 tomographie.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260709-2026_59-DE

La réalisation de ces travaux nécessite le passage d'un câble sur le chemin de Bétahon. Il est donc nécessaire de prévoir une convention de servitudes pour les ouvrages souterrains (jointe à la présente convocation).

Considérant que les travaux d'enfouissement concernent également la parcelle K264 qui est un "commun de village" et pour lequel ENEDIS a sollicité l'accord des bétahonnais à travers l'association Arb-c et qui sera examinée lors de l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le 25 juillet prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

-AUTORISE le Maire à signer ladite convention d'ouvrages souterrains avec ENEDIS sous réserve de l'avis de l'association Arb-c qui se réunit le 25 juillet prochain.

MAIRIE d'AMBON
56 (Morbihan)

Pour extrait conforme

Le Maire,
Noël PAUL